



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 27 Mars 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la seconde et dernière fois avant sanctions, les feuilles de match suivantes :

Foot Passion U12/U13 du 15/03/25

- Poule F à Avon

La Commission réclame, pour la première fois, les feuilles de match suivantes :

Foot Passion U10/U11 du 15/03/25

- Poule A à Nanteuil

DEMANDES DE RAPPORTS :

Criterion U10 Espoir du 22/3/2025 :

Rencontre : Savigny Le Temple FC 34 – Gretz-Tournan SC 35

Poule : P

N° de Rencontre : 29912456

Réception du mail de Mme BESNARD Mélanie, responsable de la catégorie U10 à Gretz-Tournan, concernant l'absence de l'éducateur local, les raisons de l'absence évoquée et le non accès aux formalités administratives pour déclarer l'équipe locale forfait

La Commission demande des rapports, pour le 2/4/25, sur l'absence de l'éducateur local, les raisons de l'absence, et le non accès aux formalités administratives pour déclarer l'équipe locale forfait à :

- Au responsable technique du club de Savigny-Le-Temple
- A l'éducateur de l'équipe Savigny Le Temple FC 34